

# Index de l'égalité hommes-femmes : Benetton obtient la note globale de 88/100

01/03/2023

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1<sup>er</sup> mars.

Nous nous félicitons de l'action gouvernementale pour en finir avec les inégalités salariales grâce à l'index de l'égalité Femmes-Hommes. Au sein de Benetton, nous tenons à affirmer notre volonté de poursuivre les actions visant à garantir la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous.

Pour l'année 2022, la société Benetton Group Srl obtient une note finale de 88/100.

La note de 33/40 a été attribuée à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

La note de 35/35 a été attribuée à l'écart de taux de d'augmentation individuelle.

## **Les nouvelles règles de l'égalité salariale :**

**La mesure phare de la loi du 5 septembre 2018 est l'égalité entre les femmes et les hommes en entreprise, qui fait désormais l'objet d'une obligation de résultats.**

Dans ce sens, un index de mesure selon 5 indicateurs et noté sur 100, a été élaboré pour que les entreprises obtiennent des résultats le plus rapidement possible. L'objectif sur 3 ans étant de comptabiliser au moins 75 points.

Pour construire cet index, le gouvernement a retenu 5 indicateurs :

- la suppression d'écart de salaires à poste et âge comparables (40 points) ;
- la même chance d'avoir une augmentation (20 points) ;
- la même chance d'obtenir une promotion (15 points) ;
- l'augmentation au retour des congés maternité (15 points) ;
- au moins 4 femmes ou hommes dans 10 des plus hautes rémunérations (10 points).